

## Les temples de La Tremblade - 17390-

### Les édifices détruits :

1°) **Le premier temple** de La Tremblade fut construit en **1610** et confisqué en **1781**.

Sur ordonnance royale de Louis XIV, le temple fut rétrocédé au profit des sept familles catholiques trembladaises et l'exercice public du culte protestant prit fin le 31 août 1681. Date à laquelle s'arrête le registre des baptêmes, des mariages et des décès.

Le bâtiment devint église Notre-Dame (sic) et servit jusqu'en 1884, date de la construction de l'église actuelle. Il fut détruit quelques années plus tard.

2°) **Les cultes de la clandestinité** s'organisèrent, mais irrégulièrement dans des maisons particulières. En outre, des Trembladais ont participé à l'Assemblée au Désert qui se tint dans la nuit du 10 au 11 juillet 1750 à la chênaie de Coulonges, (sise à une dizaine de kilomètres) selon le PV de la Ferme de La Tremblade, conservé aux Archives départementales.

3°) **La maison d'oraison : 1757 – 1821.**

A l'instigation du Pasteur J-L. GIBERT et grâce à la tolérance tacite, celle de La Tremblade fut installée en 1757, « hors la ville ».

Elle fut détruite et le terrain vendu au bénéfice de la construction d'un temple en 1821. Pour le détail se reporter à la rubrique Maison d'oraison.

### Le temple actuel : Architecte Burget de Bordeaux.

**10.08.1810** ( d'après Bost p.43)

Le consistoire de La Tremblade, Charente-inférieure, présidé par le pasteur Mazauric, achète un terrain avec une maison située place de la Courte boule, en vue de la construction d'un temple.

D'après les documents et registres, il résulterait que le terrain sur lequel a été édifié le temple a été acquis par le Sieur Elie Charron, suivant acte Rousseau, notaire à La Tremblade le 10.08.1810 et cédé par lui à 5 de ses coreligionnaires par acte sous signature privée en date du 22.08.1810.

Après achat de cette maison, on remarque qu'elle est louée, 90 F par an à M. Godet, maçon. Le paiement est noté jusqu'en 1814, entre les mains de MM Papin et Arrivé, anciens de la paroisse.

**20.9.1820** (Bost p.43)

Une souscription est ouverte pour la construction du temple. Elle durera 2 ans.

**09.05.1821**

Louis XVIII autorise la construction du temple sous le ministère du pasteur Paul André.

**21.08.1821**

Adjudication publique pour la construction du temple pour la somme de 23.977,43 F.

Les frais de la construction sont couverts :

1°) par la souscription, environ 15.000 F.

2°) par l'Etat, 10.000 F.

3°) par la vente d'un ancien temple<sup>1</sup> à peu près 1.250F.

**21.11.1821**

Après démolition de la maison, de la place de la Courte Boue, vente de bois, ferrailles, objets divers, plomb, par le Sieur Pierre Elbert, ancien du consistoire.

**15. 01. 1822**

Le consistoire autorise les membres de la commission nommée à La Tremblade pour l'érection d'un temple neuf, à faire démolir l'ancien « temple ». D'après Létélié, p. 87, ce « temple » était situé à l'extrémité de la rue des Bains, ex rue des Sables, dans le jardin de la famille Chaillé-Renaudin.

Les matériaux provenant de la démolition seront employés à l'édification du nouveau temple.

<sup>1</sup> Il s'agirait plutôt de la Maison d'oraison, renommée temple, lors de la liberté de culte retrouvée.

« Ayant compris dans nos ressources pour la construction du temple de La Tremblade la valeur présumée du terrain sur lequel était bâti l'ancien temple, nous supplions votre excellence de daigner solliciter de Sa Majesté une ordonnance qui nous autorise à vendre le dit terrain » (Lettre adressée à Monsieur le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur).

### 16.08.1822

Autorisation de vendre le terrain de l'ancien temple.

M. Paul Vergé, trésorier du consistoire est chargé de vendre, de suite, au nom du consistoire. Il est chargé d'accepter, au nom du consistoire, la donation, faite le 23.08.1810 par Elie Charron, du terrain sur lequel est bâti le nouveau temple.

### 01.05.1823

M. Chal, un de nos frères de la communion Romaine a consenti de bien bon cœur à nous céder pour l'alignement du nouveau temple une petite partie d'un terrain dont il est propriétaire et qui se trouve au levant du temple. La bonne volonté évidente qu'a témoignée M. Chal nous a mis dans l'obligation de lui faire quelques concessions. Demande de permission de passer avec M. Chal un acte où soient constatées nos concessions mutuelles. M. Chal envisage d'édifier un magasin le long du mur du levant du temple, au-dessous des ouvertures seulement. (Projet abandonné par la suite).

### 07.08.1823

Première réunion du consistoire dans le nouveau temple de La Tremblade.

### 24.08.1823 (anniversaire du massacre de la Saint-Barthélémy)

Dédicace du nouveau temple (Invitations aux pasteurs de Cozes, Jarnac, Ré, La Rochelle, Marennes, Pons, Royan, au Préfet, Sous-préfet, Maire et adjoints et Juge de paix).

Le terrain sur lequel a été édifié le temple mesure 36m de long sur 13m de large. Superficie : 468 m<sup>2</sup>. Il est inscrit au cadastre, comme bien communal.

MM. Bost et Bargeaud, considérant que le temple et les objets qui y sont contenus, étant le produit de souscriptions et de dons faits à l'ERF revendiquent comme propriété de la communauté protestante les meubles inventoriés (Inventaire des biens du 23.01.1906).

**En 2000**, la toiture, partiellement arrachée par la tempête du 26.12.1999, sera refaite et le chauffage au gaz rendu inutilisable sera remplacé par un chauffage plus performant et pratique.

**Le temple actuel**, de style Louis XVIII, construit en pierres calcaire de Crazannes, à l'époque dite concordataire, est le plus ancien temple de la presqu'île d'Arvert. Il va sur ses 200 ans.

### Bibliographie

1°) -générale, voir la page d'accueil des temples.

2°)- particulière :

- BOST « La Réforme à La Tremblade en Saintonge » ;
- Registres des délibérations du consistoire de La Tremblade (A.D.16 JI 104 à 107) ;
- A. Lételié Monographie de La Tremblade Ronces-les-Bains et Marennes (1890) p.74ss ;
- BOISMORAND-BOSSY-COUDIN Les temples de La Tremblade – brochure imprimée (1994).

----- o o o 0 o o o -----